



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT PIERRE

La ville de Saint Pierre a reçu une candidature spontanée d'un opérateur économique pour l'exploitation de l'emplacement nu situé :

- ❖ boulevard Hubert Delisle lieu-dit Boulodrome à Saint Pierre sur la parcelle cadastrée « **DM 283** ».

Afin de satisfaire aux dispositions de l'art.L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivant de CGPPP et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public, la ville de Saint Pierre procède à une publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt spontanée.

Aussi, les personnes intéressées par cet emplacement devront fournir les pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Le descriptif du projet économique et de la structure qui sera installée sur site dont la superficie doit être inférieure ou égale à **30 m²**.
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET** et / ou **K-BIS -3 mois**.
- Une attestation d'assurance **multirisque professionnelle de la structure**.
- Une pièce d'identité (**CNI et/ou PASSEPORT**) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse (facture eau – EDF – téléphone) – de 3 mois

CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>

Les candidatures sous pli cacheté et portant la mention « **Avis de publicité** » devront être remis contre récépissé et / ou envoyés par la Poste par pli recommandé avec avis de réception au plus tard le **vendredi 19 décembre 2025** à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Pierre rue Méziaire Guignard B.P 342 97448 Saint Pierre Cedex.